

# POSTULAT URGENT

**Auteur** CVPO, par Aron PFAMMATTER, Urs JUON et Martin LOETSCHER  
**Objet** Simplifier et accélérer les procédures d'autorisation en raison de la crise du coronavirus  
**Date** 15/06/2020  
**Numéro** 2020.06.158

## **Actualité de l'événement**

La pandémie de coronavirus aura d'énormes répercussions sur notre économie. Les personnes qui veulent investir maintenant devraient pouvoir le faire rapidement et sans bureaucratie.

## **Imprévisibilité**

On ne pouvait pas prévoir que le virus et les mesures de politique sanitaire de la Confédération entraîneraient des conséquences aussi importantes.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Le canton du Valais doit agir immédiatement pour soutenir au mieux son économie dans cette situation extraordinaire.

Les personnes qui veulent investir maintenant devraient pouvoir le faire rapidement et sans bureaucratie, sans entrave du fait de procédures d'autorisation inutilement longues. Nombre de procédures, notamment les autorisations de planification et de construction, durent toujours beaucoup trop longtemps. On pourrait donc par exemple étendre le champ d'application des procédures simplifiées aux petits projets de construction, ainsi que fixer des délais de traitement définis clairement pour les grands projets. Si une demande de permis de construire devait ne pas être complète, le service devrait en informer immédiatement son auteur, en l'espace de quelques jours. En outre, d'autres simplifications seraient envisageables pour la construction d'installations de production d'énergies renouvelables.

Récemment, la commission des institutions politiques du Parlement cantonal de Saint-Gall a elle aussi exigé l'accélération des procédures d'autorisation de construire. Le Grand Conseil du canton de Schwyz a par exemple accepté des interventions visant à lutter contre les procédures de recours abusives et à supprimer complètement les recours en matière de construction.

En 2015 déjà, le CVPO a exigé au travers d'une motion de simplifier et d'accélérer l'ensemble de la procédure d'autorisation de construire en l'exécutant entièrement de manière électronique. Plusieurs autres cantons ont déjà mis en place une plateforme électronique de ce genre. De nombreux cantons utilisent les mêmes plateformes. En Valais, la mise en œuvre n'est prévue que pour l'année prochaine. Il sera important que la procédure soit effectivement simplifiée et que de nouvelles mesures de contrôle et obligations d'information ne soient pas prévues par le Conseil d'Etat.

## **Conclusion**

Dans ce contexte, nous demandons au Conseil d'Etat de présenter immédiatement des propositions d'adaptations légales afin de rendre plus rapides et plus efficaces l'ensemble des procédures d'autorisation de construire cantonales, en particulier les autorisations de planification et de construction.